

## Allocution de Pierre Werner (Luxembourg, 9 janvier 1973)

**Légende:** Le 9 janvier 1973, le premier ministre luxembourgeois, Pierre Werner, préside la cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes situé au plateau de Kirchberg à Luxembourg. Dans son discours, il souligne la solidité de l'"édifice de décisions juridictionnelles" que la Cour a construit au cours de ses vingt années d'existence.

**Source:** CVRIA [1953-1973]. Cour de justice des Communautés européennes. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1973. 64 p.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/allocution\\_de\\_pierre\\_werner\\_luxembourg\\_9\\_janvier\\_1973-fr-0846185a-8f09-4e90-8419-718bb6675957.html](http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_pierre_werner_luxembourg_9_janvier_1973-fr-0846185a-8f09-4e90-8419-718bb6675957.html)

**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2012

## Allocution de Monsieur Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement, à l'occasion de l'inauguration du Palais de la Cour de justice des Communautés européennes le mardi 9 janvier 1973 à Luxembourg

Monseigneur,  
Madame,

J'ai l'honneur de me faire l'interprète de toute l'assistance en remerciant Vos Altesses Royales d'avoir accepté de présider à la remise à la Cour de justice des Communautés européennes du bâtiment qui, désormais, abritera sa juridiction et ses services. Nous nous plaçons à considérer Leur présence comme un hommage rendu à la fois à l'institution européenne et aux réalisateurs de ce magnifique bâtiment.

La cérémonie d'aujourd'hui touche, si Monseigneur m'en permet l'expression, deux cordes sensibles de Son esprit si ouvert aux réalités du monde actuel :

d'une part, l'intérêt particulièrement vif qu'il porte à la construction européenne et à la place de Son pays dans la Communauté, d'autre part, la satisfaction de voir se réaliser sur notre territoire, dans les divers domaines, des constructions répondant parfaitement à leur vocation fonctionnelle, tout en portant l'empreinte esthétique de notre temps. Pour cette dernière préoccupation, quel plus beau champ d'action peut-on imaginer que ce plateau de Kirchberg, offert à des réalisations urbanistiques qui marqueront incontestablement le règne actuel.

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom du gouvernement grand-ducal, je voudrais saluer très cordialement les représentants des gouvernements des pays de la Communauté, qui ont bien voulu se rendre à l'invitation conjointe de la Cour de justice et des autorités luxembourgeoises. Je salue en particulier Messieurs les Ministres des affaires étrangères, le Lord Chancellor et Messieurs les Ministres de la justice ainsi que Messieurs les Ambassadeurs. Nous éprouvons une satisfaction particulière de voir s'associer à cette séance solennelle les présidents et les membres de la Commission et du Parlement européen.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Juges,

Dans la vie ordinaire, l'entrée en jouissance du locataire d'un immeuble s'effectue en général sans solennité particulière.

Nous avons pensé que l'occupation par la Cour de l'immeuble construit à sa destination devait sortir de l'ordinaire à ce point de vue. Loin de vouloir passer purement et simplement à leur ordre du jour quotidien, la Cour et le gouvernement entendent au contraire proclamer leur satisfaction mutuelle d'avoir vu se concrétiser et, enfin, s'achever une réalisation monumentale, à la conception de laquelle le preneur a été associé tout au long de la phase de préparation et de construction. Je dis cela non point pour insinuer que nous voudrions nous décharger d'une partie de nos propres responsabilités, mais pour souligner la qualité et la continuité de la collaboration entre les représentants de la Cour et les services de l'État. Il faut bien avouer que la sollicitude des autorités grand-ducales est allée crescendo, depuis le jour déjà lointain, où la Cour de justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier faisait ses débuts à la villa Vauban, convertie depuis en Galerie municipale, jusqu'à l'emménagement d'aujourd'hui, en passant par l'installation temporaire au Palais municipal de la Place d'Armes et tout dernièrement par celle, plus fonctionnelle, de la rue du Casino.

Au-delà de la circonstance immédiate qui détermine cette séance solennelle, l'occasion nous est fournie et me paraît appropriée, de rendre hommage à l'œuvre même accomplie par la Cour de justice au cours des vingt années qu'elle se trouve installée à Luxembourg.

Alors que les autres organes des Communautés ont été agités par des remous de doctrine européenne et des conflits d'intérêts nationaux, la Cour, discrètement mais fermement, a édifié, pierre par pierre, un édifice de décisions juridictionnelles qui, entre-temps, a pris une réelle ampleur. L'expérience ainsi acquise, de même que la qualité des avis et jugements, ont gagné l'audience des juridictions nationales et la consécration par elles de la doctrine ainsi dégagée. Actuellement la Cour aborde sans crainte l'assimilation dans la juridiction communautaire des conceptions de systèmes de droit à première vue plus éloignées des conceptions continentales comme la Common Law. La haute conscience scientifique et l'esprit si affirmé de collégialité qui animent le corps des magistrats européens, permettront, j'en suis sûr, de résoudre également ces problèmes d'assimilation et de synthèse.

Le succès incontestable de la création juridictionnelle des Communautés est dû à la fois à l'indépendance dont les magistrats européens ont su témoigner vis-à-vis des intérêts particuliers ou nationaux, et à la mesure bien calculée de leurs hardiesses. Il n'aurait été possible sans rapport personnel et le profond dévouement à la cause européenne de ses présidents successifs, des membres de la Cour, des avocats généraux et de son greffe.

Serait-il osé ou prétentieux d'insinuer que le *genius loci*, la calme placidité de l'environnement luxembourgeois y soient pour un tout petit peu dans les succès d'une institution qui, par essence, fonctionnerait mal dans une atmosphère de trépidation et de harcèlement.

Aussi avons-nous voulu que ce bâtiment fût conçu de façon à traduire par son cadre et son aménagement ce souci de dégagement, de tranquillité, de distance par rapport à ce qui est simplement contingent, d'invitation au voyage intérieur de l'étude et de la méditation. La rigidité de son ossature en acier spécial, naturellement allergique à la corrosion, comme le sera la doctrine européenne dérivée de votre jurisprudence, contraste avec le jeu des lumières et des multiples reflets diffusés par les larges parois vitrées. Avec cette lumineuse ouverture sur le large, la Cour ne pourra ignorer les simples réalités de la vie communautaire. Tout cela crée cette atmosphère faite de rigueur et de respect, allégée par des formes et des couleurs chatoyantes. Je ne saurais mieux traduire ce mélange insolite qu'en vous invitant à jeter les yeux sur la représentation qui est faite par l'artiste dans cette salle de dame Justice, qui, sans brandir d'épée, mais en tenant bien ferme sa balance, a le geste gracieux et la fraîcheur du regard d'une jeune fille.

Résolument les architectes MM. Conzemius, Jamagne et Vander Elst sont sortis des ornières du conformisme pour créer un bâtiment qui extérieurement déconcerte les tenants du classicisme des temples de Thémis, mais qui, par l'emploi de matériaux modernes et par l'usage intelligent des masses et de l'espace, est pourvu à l'intérieur d'une ambiance de sobre richesse et d'aisance fonctionnelle. Une telle réalisation sollicitait un apport artistique spécial. Sur la suggestion de Monsieur le Président de la Cour de justice, d'éminents artistes originaires des pays membres, les Dambiermont, Grieshaber, Hambourg, Manzù, Wercollier, ont contribué par des œuvres remarquables au décor de cette maison et de ses alentours.

Je n'oublierai pas de rendre hommage au travail patient de l'administration des travaux et des bâtiments publics, aux entrepreneurs, artisans et ouvriers qui ont contribué à la construction, qui, bien qu'elle ait subi des retards, s'avère aujourd'hui comme d'autant plus solidement réussie. Mon collègue, Monsieur le ministre Buchler, dans la dernière phase des travaux, s'est attaché corps et âme, à son achèvement avant l'élargissement de la Communauté. Nul ne sera mieux placé que lui pour vous donner quelques explications plus précises sur la construction.

Altesses Royales,  
Monsieur le Président, Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Depuis que les États membres ont accordé à la ville de Luxembourg l'honneur et le privilège de compter parmi les trois sièges provisoires des activités communautaires, les autorités grand-ducales se sont efforcées de mettre en place des installations dignes de la haute vocation qui lui fut reconnue. Si le présent bâtiment répond à l'attente, nous en sommes fiers et satisfaits.

Ce qui me paraît significatif, c'est de voir coïncider cette inauguration avec le début de 1973, année européenne, à laquelle la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement, tenue en octobre dernier à Paris, a attaché d'énormes et de multiples espoirs. Dans cette évolution que nous espérons accélérée, la Cour de justice élargie saura jouer son rôle, qui est particulièrement important pour l'enracinement de l'idée communautaire dans les esprits et les coutumes.

En remettant le bâtiment à la Cour de justice des Communautés européennes, je voudrais, au nom des autorités luxembourgeoises, exprimer le désir, suggéré d'ailleurs par la présence de représentants des plus hautes autorités judiciaires des pays de la Communauté, qu'il devienne non seulement un centre de juridiction, mais aussi une maison ouverte aux juristes et un véritable foyer de la pensée juridique européenne.